

BUREAU

Séance du 16 mars 2018

Délibération N9

Groupement de commandes pour l'acquisition d'effets d'habillement entre les SDIS de la région Centre et le SDIS 58 : approbation des marchés publics (2^{ème} phase de consultation).

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du bureau en date du 2 septembre 2016 ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

VU la délibération du conseil d'administration en date du 18 décembre 2017 ;

VU la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du 19 février 2018 ;

DECIDE

Article unique : les accords cadres à bons de commande sans minimum, ni maximum, à passer avec les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes en date du 19 février 2018, tels que figurants dans l'annexe ci-jointe, sont approuvés et Monsieur le président du conseil d'administration du SDIS 41, coordonnateur, est autorisé à les signer.

Serge DESCOUT